

*Peine capitale*

Le quatrième argument que l'on entend, c'est que, si l'on rétablit la peine capitale, il sera plus difficile de condamner les meurtriers. A mon avis, il s'agit là d'un solide argument en faveur du rétablissement de la peine capitale. On sous-entend par là que les jurés reconnaissent à l'heure actuelle des gens coupables de meurtre tout en doutant vraiment de leur culpabilité. Si la peine capitale était en vigueur, les jurés hésiteraient davantage à condamner quelqu'un s'il subsistait un doute.

Selon moi, les jurés ne devraient pas rendre des verdicts de culpabilité lorsque des doutes subsistent quant à la culpabilité. Si l'existence de la peine capitale incite les jurés à prendre tout le temps nécessaire pour rendre un verdict de culpabilité, il s'agit là, à mon avis, d'un argument en faveur du rétablissement de la peine capitale.

La question qui se pose alors dans un débat sur la peine capitale est la suivante. Croit-on qu'on devrait tuer un être humain dans certaines circonstances et, dans l'affirmative, pour quels motifs? Si oui, il faut également se demander quels crimes on devrait éventuellement assujettir à la peine capitale, qui devrait imposer la sentence et à quelle méthode d'exécution on devrait recourir.

A mes débuts en politique il y a neuf ans, j'ai décidé qu'il serait prudent de me demander, dans l'intimité de mon foyer, quelles étaient mes croyances et mes convictions. Je savais ainsi que, lorsque je serais appelé à monter à la tribune ou à accorder des entrevues à la presse, je ne me déroberais pas, et je pourrais au contraire, grâce à mes réflexions philosophiques et politiques, répondre aux questions.

Je dois admettre que, tant que je n'ai pas pris la peine de rédiger une liste des questions qu'on pourrait me poser, je n'avais pas beaucoup réfléchi ni consacré de temps à la question de la peine capitale. Après y avoir réfléchi, j'en suis venu à la conclusion que la peine capitale ne devrait pas être imposée pour la plupart des meurtres au premier degré, parce que la plupart d'entre eux étaient commis par un membre de la famille proche et que les meurtriers tombant dans cette catégorie étaient de remarquables candidats à la réadaptation. Je ne croyais pas non plus qu'un complice qui attendait dans un véhicule devrait être tout aussi passible de la peine capitale que celui qui avait pénétré dans une banque et y avait tué un caissier.

Toutefois, au fur et à mesure que je réfléchissais à la question, je me suis mis à penser aux individus qui ont tué Emmanuel Jaques, le jeune cirreur de chaussures portugais. Après avoir gardé plusieurs jours en otage le jeune garçon pour se livrer sur lui à des voies de fait, ils l'ont finalement noyé.

J'ai également commencé à songer à des cas impliquant de jeunes enfants, surtout des filles, qui ont été tués après avoir été violés ou agressés sexuellement, sans compter les trop nombreux auteurs de meurtres à répétitions, qui enlèvent, agressent et tuent de jeunes femmes.

Il me semble que ces cas justifient la peine capitale, surtout pour la sécurité publique, même s'il y a également un important élément de dissuasion. Par exemple, lorsqu'on a posé des questions aux meurtriers d'Emmanuel Jaques, on en a conclu qu'ils n'auraient probablement pas tué le jeune garçon si la peine capitale avait existé. De même, il y a des exemples de prisonniers qui purgent des peines à perpétuité, surtout ceux

qui sont coupables de meurtres multiples, et qui, n'ayant rien à perdre, tentent de s'échapper et infligent des blessures graves ou mortelles à des gardiens.

• (1140)

Dans ces cas de meurtres à répétition et de meurtres assortis d'un viol ou de l'agression sexuelle d'un enfant, dans le cas de meurtres impliquant tout crime violent ou dans le cas de meurtres perpétrés pour des raisons idéologiques, particulièrement ce qu'on appelle les «exécutions» d'otages innocents, j'ai décidé, après avoir bien réfléchi, qu'il valait mieux pour la sécurité du public rétablir la peine capitale. Après en être venu à cette conclusion, je me suis demandé quel système on devrait créer, en quoi il différerait de l'ancien et quelle était la meilleure façon d'établir une structure pour obtenir les résultats souhaités.

Au cours des neuf dernières années, je me suis à maintes reprises entretenu avec des électeurs et j'ai participé à une bonne centaine de débats réunissant tous les candidats et au cours desquels la question de la peine capitale a souvent été soulevée. Dans l'ensemble, j'ai constaté que la plupart des gens n'avaient pas réfléchi sérieusement à la question. Ils avaient tendance au départ à réagir impulsivement lorsqu'on leur posait la question. Toutefois, après avoir continué à en discuter, je me suis rendu compte que la plupart des Canadiens semblaient partager mon point de vue.

C'est ainsi qu'au début de cette année, j'ai tenu un référendum dans ma circonscription. Je ne me suis pas contenté de demander tout simplement: «Êtes-vous en faveur de la peine capitale?» J'ai pris la peine d'expliquer les faits à mes électeurs et je leur ai posé des questions ouvertes pour connaître leurs points de vue.

Je leur ai dit que je prendrais les résultats du référendum au sérieux, que je désirais vraiment connaître l'opinion de mes électeurs et que j'en tiendrais compte dans mon discours à la Chambre des communes.

Mes électeurs ont répondu massivement. Plus de 16 300 réponses me sont parvenues. Jusqu'à maintenant, il s'agit de loin du nombre de réponses le plus important jamais obtenu par un député du Parlement sur quelque question que ce soit. Environ dix pour cent de ces bulletins contenaient de longues observations dans la partie prévue à cette fin ou étaient accompagnés d'une lettre. Le vote était, il va sans dire, tout à fait confidentiel, mais bien des gens ont écrit leur nom au bas de la lettre.

J'ai été surpris de constater que mes électeurs partageaient à peu près mon point de vue. Premièrement, personne n'est en faveur du recours automatique à la peine de mort pour quelque crime que ce soit. Toutefois, la plupart de mes électeurs croient que la peine capitale peut se justifier dans certaines circonstances.

Presque les deux tiers des répondants étaient d'avis que toute personne qui commet un meurtre au premier degré devrait être éventuellement passible de la peine capitale. Près d'un quart des répondants estiment qu'on ne devrait pouvoir recourir à la peine capitale que pour certains meurtres au premier degré. Sur cette minorité, plus des trois quarts ont cité les meurtres de policiers et de gardiens de prison, et un peu plus de la moitié ont cité les meurtres perpétrés par quelqu'un qui est en train de commettre un autre crime violent.